



## Association Belfortaine de Protection de la Nature

18 rue de Brasse, 90000 Belfort

<http://www.abpn90.fr/>

abpn90@orange.fr

### Lettre d'information de n°2- 2015

Bonjour, par ce bulletin d'automne, nous vous informons de nos activités passées et à venir. Nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année.

#### Événements

##### **Samedi 25 avril 2015 : découverte des premières orchidées de la Miotte.**

Chaque année, la pelouse sèche de la Miotte nous accueille pour aller à la rencontre de ses premières orchidées.



Ce 25 avril, une vingtaine de personnes, malgré une petite pluie fine intermittente, a pu admirer un grand nombre d'**orchis mâle** (*orchis mascula*) sur ce versant sud de la colline de la Miotte. De grandes tiges teintées de rouge dressaient leurs épis de fleurs rose à pourpre, telles des colonnes, sur la pelouse encore verte en ce début de printemps. Chaque fleur nous a présenté

son labelle (pièce maîtresse de la fleur d'orchidée), maculé de ponctuations pourpres guidant l'insecte à la recherche du nectar situé dans l'éperon. Eperon dressé pour l'orchis mâle et petit casque ailé formé par les autres pièces florales, ressemblant au casque de Mercure...





## Association Belfortaine de Protection de la Nature

18 rue de Brasse, 90000 Belfort

<http://www.abpn90.fr/>

abpn90@orange.fr

### Lettre d'information de n°2- 2015

Une autre orchidée, *l'orchis morio*, plus petite et plus trapue, s'était développée dans un secteur situé en amont. De couleur pourpre à violacée, ses fleurs montrent un casque veiné de vert, d'où son nom latin venant de l'espagnol « morion » qui désignait le casque des fantassins de la Renaissance...Elle doit également à la forme et aux lignes de son casque son nom français : **orchis bouffon**, rappelant les pantalons bouffants des bouffons ! La découverte d'une forme blanche de l'orchis bouffon était une première !



Le pourpre des orchidées et le jaune de l'euphorbe petit-cyprès étaient, en ce jour d'avril, la première palette du printemps sur la colline de la Miotte.

Agnès Greset

#### **Actions :**

**Samedi 6 juin 2016 : Participation aux assises de la Fédération française du Club vosgien, à Belfort**

De 9 h 45 à 11 h 30 l'Association Belfortaine de Protection de la Nature a animé une conférence-débat à l'Atria, avec un éclairage particulier sur la colline de la Miotte, puis une présentation des plantes invasives. Un court-métrage, « La Horde », sur les randonneurs dans le massif des Vosges, a été projeté et suivi d'un débat.

**Samedi 26 septembre, journée ALTERNATIBA**, à la rencontre du public, place Corbis à Belfort : présentation de l'association lors de cette journée d'information en marge de la conférence mondiale COP21.





## Association Belfortaine de Protection de la Nature

18 rue de Brasse, 90000 Belfort

<http://www.abpn90.fr/>

abpn90@orange.fr

### Lettre d'information de n°2- 2015

**Samedi 19 septembre, sortie «Les petits fruits» à la colline de la Justice.**

<http://www.estrepublikain.fr/pour-sortir/loisirs/Randonnee-balade-visite-guide-orientation/Balades/Franche-comte/Territoire-de-belfort/Belfort/2015/09/19/Les-petits-fruits>

#### **Dossier :Pauvre Savoureuse, elle n'en a plus que le nom :**

- pollution le 6 juillet en sortie de la station de dépollution !

Copie de la plainte contre x auprès de Madame la Procureure de la République, pour rejets non conforme à la réglementation en vigueur, et destruction de la vie aquatique sur plus de 20 km dans la Savoureuse, et ayant entraîné la parution d'un arrêté d'interdiction d'utilisation de l'eau de la rivière :

Averti dès le 06 juillet 2015 d'une pollution à caractère exceptionnel de la Savoureuse dès le point de rejet de la Station d'Épuration des Eaux Pollués de la Communauté d'Agglomération Belfortaine, nous avons pu constater sur place les faits suivants :

- Dans un premier temps, dès la date du 06 juillet sont apparus les premiers poissons morts dérivants le ventre en l'air dans le courant.
- Dans un deuxième temps, la Fédération Départementale de Pêche et Pisciculture a malheureusement constaté 100% de mortalité de poissons, toutes espèces confondues : carpes, brochets, goujons, chevesnes, écrevisses, truites sauvages, microfaune. A ce désastre aquatique, plusieurs motifs semblent être à l'origine de cette pollution : la chaleur actuelle qui provoque un défaut d'oxygénation altérant le travail des bactéries qui se nourrissent de la pollution ; le niveau d'étiage très bas actuellement de la rivière dû au manque de précipitations ; une charge ponctuelle trop importante au regard des chiffres donnés par la CAB et l'Agence de l'eau RMC – capacité de la STEP = 110 000 EH (équivalent habitants), 100 000 habitants sur les communes de la CAB rejetant ses eaux polluées vers la STEP, 103 000 festivaliers (Eurockéennes) présents sur les 3 jours précédents le début de la pollution, la somme de la charge entrante représentant 145 000 EH.

Ces constats représentent de façon claire une surcharge de capacité de la STEP, renforcée par la perte d'oxygénation des bactéries qui a conduit à son dysfonctionnement grave.

De plus, la remise en état de fonctionnement de la STEP devrait prendre plus de 15 jours, donc la pollution durera également plus de 15 jours.

- Cette pollution a atteint l'Allan, puis le Doubs et a entraîné la sortie d'un arrêté d'interdiction de pêche et de baignade dans le Doubs jusqu'à l'Isle sur le Doubs.

**Ces faits constituent un délit d'abandon de déchets réprimés par l'article L.541-46-1 4° du code de l'environnement, contenant des substances dangereuses et polluantes.**

La non-conformité de la qualité des rejets, au regard du règlement sanitaire départemental constitue également une infraction répréhensible concernant le déversement d'une pollution dans le milieu aquatique et une négligence assimilable à une intention de commettre un acte illégal.



## Association Belfortaine de Protection de la Nature

18 rue de Brasse, 90000 Belfort

<http://www.abpn90.fr/>

abpn90@orange.fr

### Lettre d'information de n°2- 2015

**France Nature Environnement Territoire de Belfort**, fédération départementale des associations de protection de la Nature et de l'Environnement, est déclarée depuis le 28 juillet 1983. **L'Association Belfortaine de Protection de la Nature**, association fédérée ont pour objet « *de protéger, de conserver les espaces, ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales, [...], de lutter contre les pollutions et nuisances, et d'une manière générale d'agir pour la sauvegarde de ses intérêts dans le domaine de l'environnement [...]* »

En conséquence, **France Nature Environnement Territoire de Belfort et l'Association Belfortaine de Protection de la Nature** portent plainte pour les faits ci-dessus relatés et entendent se constituer partie civile à l'audience. En effet, le rejet de déchets fermentescibles, en l'occurrence les eaux pollués de collecte de l'assainissement de la Communauté d'agglomération Belfortaine est interdit et ces déchets doivent être stockés et traités dans des STEP adaptées et les rejets traités et conformes à la réglementation actuelle.

Ces faits portent atteinte aux intérêts collectifs que nos associations entendent défendre.

Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer quelles suites vous entendez donner à ce dossier et nous communiquer, en application des articles R. 155 et R. 165 du code de procédure pénale, les pièces de la procédure.

- Pollution le 23 novembre en sortie de la carrière de Lepuix

Lundi, vers midi, les sapeurs-pompiers ont été appelés pour une nouvelle pollution provoquée par un déversement d'eau chargée de matières en suspension au niveau de la carrière au niveau du 20, rue de Belfort, à Lepuix. La gendarmerie de Giromagny a constaté les faits. Selon Gérard Groubatch, président de France Nature et Environnement du Territoire de Belfort, « le rejet semble dû aux travaux en cours actuellement à l'intérieur du site, mais son origine ne laisse aucun doute sur la responsabilité des dirigeants de la carrière ». « Il s'agit de la troisième pollution en quatre mois. La sécheresse avait déjà décimé la population piscicole cet été. Ce n'est pas ce nouvel épisode qui va aider au repeuplement. ». « Ces rejets qui dépassent largement le seuil toléré, soit 35 mg par litre d'eau, proviennent d'un tuyau d'évacuation qui se déverse dans la rivière. Ces matières en suspension colmatent le fond, tuent les petits animaux dont les poissons se nourrissent. » (extrait article Est-Republicain)

### Brèves :

Sortie officielle de l'étude ADEME 100% électricité d'origine renouvelable en 2050  
<http://www.ademe.fr/mix-electrique-100-renouvelable-analyses-optimisations>

### En FRANCHE-COMTÉ :

- 1 oiseau nicheur sur 3 menacé
- 1 libellule sur 4 menacée
- 1 mammifère sur 3 menacé
- 20% des surfaces de prairies perdues en 20 ans



## Association Belfortaine de Protection de la Nature

18 rue de Brasse, 90000 Belfort

<http://www.abpn90.fr/>

abpn90@orange.fr

### Lettre d'information de n°2- 2015

- 50% des tourbières de Franche-Comté ont disparu en 1 siècle

#### Nos prochaines actions :

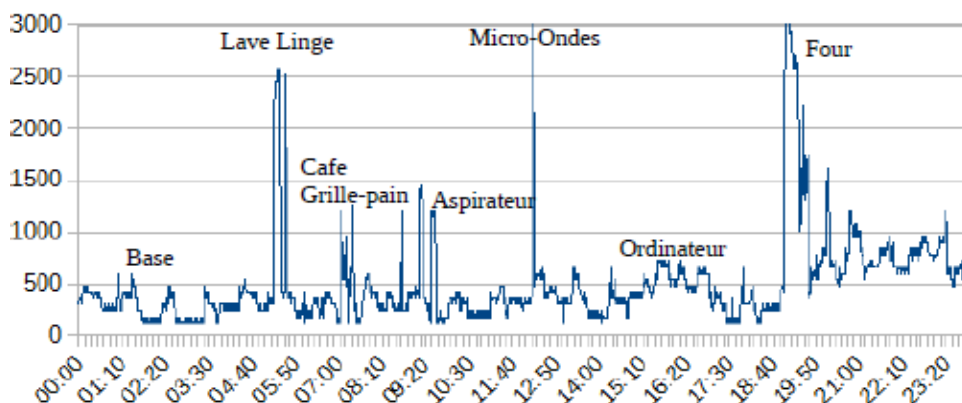
pas d'action ni de sortie définie à ce jour.

#### Reportage : Autoconsommation énergie photovoltaïque

Une nouvelle tendance se dessine dans le photovoltaïque, à la place d'une installation pour envoyer toute la production sur le réseau, il s'agit de d'effacer le bruit de fond de sa consommation à l'aide d'une installation simplifiée donc moins onéreuse et plus vite amortie

#### Consommation d'une maison

Pour fixer les idées, la consommation d'une maison, hors chauffage et cumulus électrique, ressemble à ceci :



On constate une partie variable avec des pointes pouvant dépasser plusieurs kilowatts correspondant à l'usage de divers appareils et une « base », habituellement entre 200 et 400 watts selon les maisons, quasi constante, liée à des appareils toujours actifs, même si vous êtes en vacances, (réfrigérateur, congélateur, VMC, box internet, appareils en veille, réveils ...). Cette partie stable de vos consommations est aussi appelée « bruit de fond ».

Vous trouverez des exemples de ces consommations pour divers appareils sur le site :

<http://www.gppep.org/node/90>

Pour réduire vos coûts électriques, tout en protégeant l'environnement, vous pouvez envisager de produire vous-même, pendant la journée, une partie de l'électricité nécessaire à ces consommations. Une installation destinée à cette production injecte directement au niveau du tableau électrique du bâtiment (donc en aval du disjoncteur de consommation, du compteur de consommation et du fusible du coffret de répartition ERDF).

L'énergie qu'elle fournit est directement utilisée par vos appareils électriques qui évitent ainsi « l'effort » de tirer sur le compteur de consommation. Si l'installation d'autoconsommation ne produit pas (pendant la nuit ...) ou pas assez, vos appareils tireront le complément d'énergie nécessaire au travers du compteur de consommation par lequel le réseau extérieur vous alimente.

Le but de l'autoconsommation n'est pas de vous rendre autonome, ni de vous couper du réseau de distribution qui est un bien commun. Il s'agit simplement d'alimenter une partie de vos



## Association Belfortaine de Protection de la Nature

18 rue de Brasse, 90000 Belfort

<http://www.abpn90.fr/>

abpn90@orange.fr

### Lettre d'information de n°2- 2015

consommations journalières avec une énergie renouvelable qui pourra avoir un coût inférieur à celui de votre fournisseur d'électricité

Si ces quelques lignes ont suscité votre intérêt, consulter le guide de l'auto consommation sur le site [HTTP://GPPEP.ORG](http://GPPEP.ORG)

A noter ; le site Internet de l'ABPN est disponible à une nouvelle adresse plus facile à mémoriser: <http://www.abpn90.fr/>

*Cher(e)s adhérent(e)s, cette place est pour vous, transmettez moi des articles, des brèves que vous souhaitez partager - [patrick.roz2006@orange.fr](mailto:patrick.roz2006@orange.fr)*